

CITADIA

Gesnois Bilurien

Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

en date du 03/11/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_1060-DE

Commune de CONNERRE

Plan général

Règlement graphique

Plan n° 5 / 49

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Approbation : 13/10/2022

Echelle courante 1:7 343

DGFiP Cadastre® 2022

Contour de zone

Ua Zone urbaine centrale

Ub Zone urbaine périphérique

Uh Zone urbaine liée aux hameaux

Ue Zone urbaine à vocation équipement

Uz Zone urbaine à vocation d'activité

Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale

A Zone agricole

N Zone naturelle

Nmii Zone naturelle liée à des infrastructures militaires

Nmiv Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles

Nmcc Zone naturelle liée à une activité de carrières

Nmld Zone naturelle liée au Château du Bois Doulé

Nj Zone naturelle liée à la présence de jardins

1AU Zone à urbaniser à vocation habitat

1AUe Zone à urbaniser à vocation équipement

1AUZ Zone à urbaniser à vocation activité économique

2AUZ Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat

2AUZe Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement

2AUZc Zone à urbaniser à long terme à vocation activité économique

Ngv Zone naturelle liée aux aires d'accueil des gens du voyage

Nmii Zone naturelle liée à des infrastructures militaires

Ni Zone naturelle de loisirs

Nit Zone naturelle liée à des installations touristiques

Nz Zone naturelle liée à la présence d'activités économiques

Nph Zone naturelle liée au développement photovoltaïque

Arbre remarquable à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Petit patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 du Code de l'Urbanisme)

Cône de vue à préserver (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Cheminement doux à conserver ou à créer (L151-36 du Code de l'Urbanisme)

Haies à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine linéaire à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)

Marge de recul (Loi Barnier)

Espace boisé classé à protéger (L113-1 du Code de l'Urbanisme)

Boisement et espace vert à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zones humides repérées (L211-1 du Code de l'Environnement et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Marge de recul - cours d'eau (5 m)

Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine bâti à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme)

Information

Cours d'eau

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire faible urbaine

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne urbaine

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne naturelle

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire forte

Zones affectées par le bruit

Limites communales

Parcelle

Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
10	Aménagement de voirie	CONNERRE	Commune	805
11	Cheminement doux	CONNERRE	Commune	854
12	Cheminement doux	CONNERRE	Commune	688
13	Cheminement doux	CONNERRE	Commune	218
14	Création d'une voie de contournement	CONNERRE	Département	12227
15	Élargissement de voirie	CONNERRE	Commune	1919
16	Extension - Station d'épuration	CONNERRE	Saepa	838
17	Extension - Station d'épuration	CONNERRE	Saepa	1291
18	Plan d'eau collectif / Equipements de loisirs	CONNERRE	Commune	2459
8	Accès/Stationnement	CONNERRE	Commune	973
9	Aménagement d'un giratoire	CONNERRE	Commune	35419

